

1760, 19 février. – Languidic

Lettre évoquant des semis et plantations d'arbres à la métairie du Liven¹, à Languidic, adressée par madame Brochereul à sœur Marie de Saint-Placide Brochereul, religieuse au couvent Notre-Dame de Charité de Vannes.

AD56, 69 H 100

/1/ Ma cher sœurs,

/2/ Je vous diré que nous avons retenue /3/ icy vostre domestique car en sautant /4/ un fossé en allant à Liven, il s'étoit /5/ démie l'épolle. Je n'est pas voulut /6/ le lesser partire qui ne sois remise. /7/ M^{le} Tallouët, vostre cousine, l'a remis. /8/ Soiez persuadé que tous ce qui viendra /9/ de vostre monaster chez nous y seront /10/ reçu avec plaisir. Je vous pris de dire /11/ à madame la supérieur que Le Foulgoc /12/ a pris dix écu avec les fermier pour /13/ faire tout ce qui la fait et² /14/ pour payer le journalier à Noël. /15/ Vostre frerre avoit fait planté par /16/ les fermier 70 pland qui estoit tous /**[page 2] 17/** ce que l'ont avoit trouvé bon à planter. /18/ Liven et à présent sans aucuns bois /19/ et ces *messieurs* menasse d'abattre même /20/ jusqu'au fruitiers. Enfin, voilà l'anploie /21/ qui la fait de trante livres : payez au fermier /22/ six livres pour ces journé de Noël ; il a /23/ agetée chez la France au bourg deux /24/ douzaine de beau châtinier qui a /25/ coûtee dix livres ; pour les ouvriers, /26/ tant pour semer vos sapin et garnie³ /27/ les abres planté, douze livres. Il ont /28/ planté cinq douzaine. Ainsy voilà /29/ cette année de mis au Liven cens trante /30/ pland, toute ces somme ensemble font /31/ vingt-huit livres. Il a resté avec /32/ Le Foulgoc deux livres, qu'il tiendra /33/ compte à madame la supérieur. Je vous /34/ est écrit par un de nos messieurs prestre /35/ qui est allée en retraite, ainsy il n'est /36/ pas nessesaire de vous répetter ce que je /37/ vous est déjà dit. Touts vos cousins vous /38/ embrasse. M^{le} du Vergé et très mal d'une /39/ fièvre. Mille assurance de respect à /**[page 3] 40/** à madame la supérieurs. J'anbrass[e] /41/ nostre cher sœurs Félicité et nostre sœur /42/ Marie-Françoise⁴. Je lui soit une bonne /43/ santé et vous d'une amitié parfaite, /44/ ma cher sœur,

[Signé :]

Vostre très affectionné sœure Brochereul.

¹ La métairie de Liven devient propriété des religieuses du couvent Notre-Dame d'Hennebont suite à un acte de fondation fait par Mathurine de Baud, marquise de Brie, le 15 mai 1675. Suite à la fermeture du couvent d'Hennebont, elle revient au couvent Notre-Dame de Charité de Vannes en mai 1688.

² « les ouvrier » qui suivent, raturés.

³ Sic. Mis pour « garnir ».

⁴ Anne Le Garnec mentionne l'existence de trois religieuses de la famille Brochereul au couvent Notre-Dame de Charité de Vannes : sœur Marie de Saint-Placide, sœur Marie de Sainte-Félicité et sœur Marie de Saint-François. Cf. LE GARNEC (Anne), *Des vies en abrégés : être religieuse à l'époque moderne d'après le livre du couvent de Vannes (1683-1785)*, mémoire de Master 2 sous la direction de Georges Provost, Université Rennes 2, 2015.

/45/ À Languidic, le 19^e feuverier 1760.

/46/ Je vous diré que M^{le} Taltouët a dit de /47/ ne pas lesser Guillaume travailler /48/ de gros ouvrage pendant huit jour. /49/ Le Foulgoc n'as pas voulut quitter /50/ son camarade qu'il ne sois gairie /51/ et ne vouloit partire sans luy.

[Au dos de la lettre :]

À madame Brochereul de sainte Placide, religieuse aux dames de la Charité à Vannes.